

Commune d'Incourt



Incourt, le 17 avril 2023

CONVOCATION

Conformément aux articles L1122-12 et L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil communal qui aura lieu à la salle du Conseil communal, rue de Brombais 2 à Incourt le 26 avril 2023 à 19h00.

SEANCE PUBLIQUE

1. Finances - Service population - Transfert fonds de caisse - Ratification.
2. Finances - Fabrique d'Eglise - Paroisse Saint-Joseph de Glimes - Compte 2022 - Approbation.
3. Finances - Fabrique d'Eglise Saint-Joseph de Glimes - Elections - Prise d'acte
4. Finances - Fabrique d'Eglise - Saint-Martin de Roux-Miroir - Compte 2022 - Approbation.
5. Finances - Octroi d'une subvention en numéraire à l'ASBL "La Joyeuse Folie de Vivre".
6. Développement Rural - Convention d'accompagnement de la Fédération Rurale de Wallonie dans le cadre de la nouvelle Opération Développement Rural - Pour décision
7. Urbanisme - Projet de modification du Plan d'Assainissement par Sous-Bassin Hydrographique (PASH) de la Dyle-Gette n° 2022/22 - Quartier de la rue de Bomal et du Baulois - Ratification.
8. Energie - Installations de panneaux photovoltaïques à destination de l'école d'Opprebais, l'école de Piétrebais, le foot S-R Incourt, le Tennis Club Incourt - Modes et conditions de passation - Pour approbation
9. Administration générale - Zone de police les "Ardennes brabançonnnes" - Utilisation de caméras fixes temporaires par les services de police dans le cadre du festival Inc'Rock - Autorisation.

10. Administration générale - Candidature Leader GAL Culturalité - Stratégie de développement local 2023-2027 - Pour approbation.
11. Administration générale - IMIO - Convocation à l'Assemblée générale ordinaire - 23 mai 2023 - Approbation des points mis à l'ordre du jour.
12. Administration générale - CREADIV - Convocation à l'Assemblée générale - 2 juin 2023 - Approbation des points mis à l'ordre du jour.
13. Administration générale - CREADIV - Convocation à l'Assemblée générale extraordinaire - 2 juin 2023 - Approbation des points mis à l'ordre du jour.
14. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mars 2023.

HUIS-CLOS

15. PLANU - Plan Particulier d'Urgence et d'Intervention communale - Pour approbation
16. Enseignement communal - Personnel - Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant.
17. Enseignement communal - Personnel - Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant.
18. Enseignement communal - Personnel - Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant.
19. Enseignement communal - Personnel - Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi vacant.
20. Enseignement communal - Personnel - Démission d'une institutrice maternelle - Accès à la pension.

Par ordonnance,

Le Directeur général,
Par délégation,


Q. ZEERARDS



Le Bourgmestre,
Par délégation,


B. MALEVE
1^{er} Echevin

Art. L1122-17 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (anciennement art. 90 de la nouvelle Loi communale) :

Le Conseil communal ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'Assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre de membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.